

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 09 Mars à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. ALLAIRE Sébastien. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : CARRIER Orianna donne pouvoir à PERRIER Clarisse

KERCRET-FERNANDES Patricia donne pouvoir à MERMOZ Patricia

METRAL Sylvie donne pouvoir à BROUSSE Michèle

Absents : GEORGE Fabien. MORVAN-BARTHES Corinne

Secrétaire de séance : MUNOZ Véronique

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR

Intervention de la commission animation de la CMJ (Commission Municipale Jeunes)

1 - Approbation du procès-verbal du 02/02/2023

2 - Délibérations

2.1 Subventions 2023 aux associations communales

2.2 Acquisition foncière – Route d'Aix les Bains

2.3 Mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

2.4 Bail professionnel avec Madame Méauze, infirmière

2.5 Recrutement d'un agent contractuel temps non complet – Service restaurant scolaire

2.6 Convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc - Plan de Développement lecture publique

2.7 Tarification service ADS (Autorisation des Sols)

3 - Questions diverses

Intervention en début de séance de la commission animation de la CMJ (Commission Municipale Jeunes). Marie-Alice Boch et Aiyana Carrier présentent le fonctionnement de la CMJ axé autour de 3 thèmes : sport, animation et environnement.

Proposition d'une animation le 17 juin 2023 après-midi, avant la fête de la musique, en lien avec les associations locales pour présenter les différentes activités pratiquées sur la commune. La CMJ demande une participation de 300€ de la mairie pour financer ce projet prévoyant notamment une collation aux participants en fin d'après-midi. Accord du conseil municipal.

1 – Approbation du procès-verbal du 2 février 2023

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Vote des subventions 2023 aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2023.

- Cusy Fêtes : 2 000 €
- Familles Rurales Cusy : 1 500 €
- Groupement Défense Sanitaire : 380 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers : 700 €

- Indemnité gardiennage église : 300 €

2.2 Acquisition foncière – Route d'Aix les Bains

Le Maire fait part à l'assemblée de la vente d'une maison individuelle sis sur la parcelle section B n°2478 et de la nécessité de régulariser, préalablement à cette vente, avec la SCI LINKHABITAT, ancien propriétaire de ladite parcelle, une cession à titre gratuit au profit de la Commune de Cusy, des parcelles section B n°2479 d'une superficie de 11m² et section B n°2480 de 19 m². Les frais d'acte s'élèvent à la somme de 350.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession à titre gratuit au profit de la Commune des parcelles section B n° 2479 et section B n°2480, d'une surface globale de 30 m² et prend en charge les frais d'acte notarié d'un montant de 350.00 €.

2.3 Mandatement de dépenses d'investissement au budget principal avant le vote du budget primitif

Le Maire rappelle l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précise « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ». Ainsi, elle fait part à l'assemblée de dépenses d'investissement à mandater, avant le vote du budget principal :

- **RELIURE DES ALPES**, reliure registres pour **1 276.52 € TTC**
- **SIGNAUX GIROD**, panneaux signalétiques, pour **1 120.38 € TTC**.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Bail professionnel avec Madame Meauze, infirmière

Madame le Maire informe l'assemblée du départ de Madame Laurence BEVILLE, infirmière libérale, avec lequel un bail professionnel a été conclu le 08 septembre 2016. De ce fait, il est nécessaire d'établir un nouveau bail avec Madame Béangère MEAUZE, représentant le cabinet des infirmières, qui prendra effet le 1^{er} avril 2023. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le bail de location pour une période de 6 années soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2029 et précise que le montant du loyer mensuel est fixé à 150.84 € HT.

2.5 Recrutement d'un agent contractuel temps non complet – Service restaurant scolaire

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet, 26.06/35^{ème} pour la période du 16 mars 2023 au 04 août 2023 afin d'assurer le service des repas et l'entretien des locaux du restaurant scolaire. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 353.

Adopté à l'unanimité.

2.6 Convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc relative au Plan de Développement de la lecture publique

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention socle entre le Conseil Savoie Mont-Blanc et la Commune relative au plan de développement de la lecture publique 2022-2027. Les bibliothèques ont pour missions notamment de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation ainsi que de favoriser le développement de la lecture. La signature de cette convention est obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la lecture publique. La convention est consentie pour la période 2022-2027.

Adopté à l'unanimité.

2.7 Evolution de la convention et de la tarification au service mutualisé commun « Autorisation Droit des Sols »

Depuis sa création le 1er janvier 2017, le Grand Annecy propose un service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS), chargé de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt des demandes auprès des communes jusqu'à la notification par les maires de leurs décisions, voire jusqu'au suivi des conformités des travaux par rapport à l'autorisation délivrée, si les communes le sollicitent.

Une convention avec les communes prévoit une répartition précise des tâches incombant respectivement aux communes et au Grand Annecy. Certaines tâches et signatures restent de la compétence exclusive des maires, notamment la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus des demandes.

Depuis l'évolution de la convention avec les communes adhérentes, délibérée en Conseil communautaire en décembre 2018 et mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019, la facturation du service ADS s'établit ainsi : le coût réel annuel du service est réparti au prorata du nombre d'équivalents permis de construire (EPC) instruits pour chaque commune adhérente.

Le Grand Annecy facture annuellement (année N : facturation pour l'année N-1 écoulée). Les dépenses réelles du service rendu lors de l'année N-1 sont réparties sur cette base à la fin de l'année N, entre les communes adhérentes au service mutualisé ADS.

Les communes adhérentes ont demandé un « service » police de l'urbanisme au sein du service mutualisé. Un poste dédié a été créé par le Grand Annecy en 2022.

Les élus se sont réunis les 19 mai 2022 et 29 juin 2022 pour débattre des modalités d'utilisation du « service » police de l'urbanisme, de répartition des dépenses (ADS et police de l'urbanisme) et de facturation. Trois hypothèses de facturation leur ont été présentées, prenant compte deux critères :

- Poids de la commune dans la population totale des communes adhérentes (part fixe),
- Taux d'utilisation du service mutualisé dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et celles liées à la police de l'urbanisme (part variable).

Les 3 hypothèses étaient les suivantes :

- 2/3 part fixe et 1/3 part variable ;
- 1/3 part fixe et 2/3 part variable ;
- 1/3 part fixe et 1/2 part variable.

Les communes adhérentes ont étudié des simulations en conseils municipaux et ont fait part de leur choix. Il a été décidé à la majorité, de :

- Retenir : 1/3 part fixe et 2/3 part variable ;
- Corréler le nombre (EPC) de dossiers transmis pour instruction au service mutualisé avec le nombre de sollicitations pour des actes de police de l'urbanisme (conformité, PV d'infraction, procédures ...)
- Modifier la grille de correspondance (dossier ou acte traduit en EPC).

Compte-tenu des évolutions décidées à la majorité des communes adhérentes, il s'est avéré utile de modifier les dispositions financières et compléter les modalités de fonctionnement entre les communes et le Grand Annecy. Il est donc nécessaire de faire évoluer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de mise en œuvre du service commun au 1er janvier 2023 et autorise le maire à la signer.

3 – Questions diverses

- Grand Annecy confirme mise en place station Vélonécycy (de 3 à 5 vélos électriques) pour juin 2023) au centre du village
- Le PNR du Massif des Bauges a octroyé une dotation de 7772 € à la commune (maintien de la biodiversité).
- Charte du PNR du Massif des Bauges à renouveler de 2023 à 2028
- Poste ouvert pour recruter un animateur Centre de Loisirs à la rentrée de septembre
- Projet de Point apport volontaire au centre bourg, à côté de l'aire de jeux.
- CCAS : Retours très positifs du Café Rencontre jeunes parents du 08/03
- Le Gd Annecy tiendra un stand au marché du samedi 01/04 : enquête auprès des habitants pour diagnostic social et territorial en vue d'étudier l'impact de la ZFE (Zone à Faible Emission) sur Annecy (véhicules vignette Crit'Air 1, 2, ou verte, autorisés à rouler dans les ZFE).
- Travaux cheminement piéton route des Bauges : engazonnement et marquage à faire
- Appel d'offre pour l'extension du réseau de Chaleur lancé. Attente réponse pour 24/04
- Lachat – les containers du Point d'Apport Volontaire seront enterrés
- Route de Meurat : travaux de goudronnage vont commencer
- Ecole Maternelle : projet d'isolation extérieure, phase AVP en cours

Séance levée à 21 h 50 mn

Le secrétaire de séance,
Véronique MUNOZ



Le Maire,
Patricia MERMOZ

